

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 05-466-1935 approuvant le compte définitif du budget local de la colonie pour l'exercice 1933.

n° 05-466-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 septembre 1935

Numéro JO  
n° 466 du 30/09/1935

Date du numéro  
30 septembre 1935

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication de lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 13 août 1955 approuvant le compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1935, inséré au Journal officiel de la République française du 18 août 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 15 août 1935 susvisé, approuvant le compte définitif du budget local de la colonie pour l'exercice 1933.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**SILVESTRE.**